

Que vous faut-il pour obtenir votre diplôme?

18 crédits obligatoires

Les élèves doivent obtenir les crédits obligatoires suivants pour avoir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario :

- 4 crédits en français (1 crédit par année d'études)*
- 3 crédits en mathématiques (1 crédit en 11^e ou 12^e année)
- 2 crédits en sciences
- 1 crédit en English
- 1 crédit en histoire du Canada
- 1 crédit en géographie du Canada
- 1 crédit en éducation artistique
- 1 crédit en éducation physique et santé
- 0,5 crédit en exploration de carrière
- 0,5 crédit en éducation à la citoyenneté

Plus un crédit dans chacun des groupes suivants :

- Nouveau** 1 *groupe 1* - crédit supplémentaire en français, ou en English**, ou en langues autochtones, ou en sciences humaines et sociales, ou en études canadiennes et mondiales, ou en orientation et formation au cheminement de carrière, ou en éducation coopérative***
- Nouveau** 1 *groupe 2* - crédit supplémentaire en English**, ou en éducation physique et santé, ou en éducation artistique, ou en affaires et commerce, ou en éducation coopérative***
- Nouveau** 1 *groupe 3* - crédit supplémentaire en English**, ou en langues classiques, ou en langues internationales, ou en sciences (en 11^e ou 12^e année), ou en éducation technologique, ou en études informatiques, ou en éducation coopérative***

En plus des crédits obligatoires, les élèves doivent :

- ✓ obtenir 12 crédits optionnels[†]
- ✓ effectuer 40 heures de service communautaire
- ✓ satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques

* On peut utiliser jusqu'à concurrence de trois crédits d'actualisation linguistique en français (ALF) ou de perfectionnement du français (PDF) au titre des quatre crédits obligatoires de français, mais le quatrième crédit obligatoire doit provenir d'un cours obligatoire de français de 12^e année. ** Dans les groupes 1, 2 et 3, un maximum de deux crédits d'English peuvent compter comme crédits obligatoires supplémentaires, l'un devant provenir du groupe 1 et l'autre soit du groupe 2 soit du groupe 3. Les mêmes dispositions s'appliquent si, au lieu de suivre des cours d'English, l'élève suit des cours d'anglais pour débutants. *** Un maximum de deux crédits en éducation coopérative peuvent compter comme crédits obligatoires. † Les douze crédits optionnels peuvent comprendre au maximum quatre crédits provenant de cours à double reconnaissance de crédit approuvés.

